

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision de remplacement commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 05 septembre 2022, le préfet de la Vendée demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « La demandée présentée par la SAS SATYS INTERIORS RAILWAY France en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la production de l'unité de fabrication de panneaux composites sur le territoire de la commune de Montaigu- Vendée. ».

Par courriels du 12 octobre 2022, la préfecture de la Vendée et M. Claude Monniot, commissaire-enquêteur désigné pour cette enquête publique par décision du 19 septembre 2022, ont demandé le remplacement de ce dernier au regard de la date du début d'enquête publique prévue en novembre 2022, et non en janvier 2023.

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants , - le code de l'urbanisme ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l' année 2022.
- la décision de désignation de Monsieur Claude MONNIOT en date du 19 septembre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite, demeurant [REDACTED], est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus en remplacement de Monsieur Claude MONNIOT.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d' assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Vendée, à la SAS SATYS INTERIORS RAILWAY France, à M Monsieur Gérard GUIMBRETIERE, et à Monsieur Claude MONNIOT.

Fait à Nantes, le 28 octobre 2022.

Par délégation, pour le président,
La vice-présidente,



Frédérique S ECHT
Frédérique S ECHT